



4-6 septembre 2026, Samarcande (Ouzbékistan)

12e Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP

Réaffirmer les droits de l'homme, la justice et la dignité pour tous en période de crise



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



SENATE
OF OLIIY MAJLIS
of the Republic of Uzbekistan

#YoungMPs

Document final

Co-rapporteurs : M. Alisher Sadullaev, Sénateur, Ouzbékistan, et Mme Joycelyn Quashie, parlementaire, Ghana

Nous, quelque 100 jeunes parlementaires de 50 pays, réunis à Samarcande, rappelons notre engagement à réaffirmer les droits de l'homme, la justice et la dignité pour toutes et tous en ces temps troublés. La mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) étant essentielle pour que les jeunes puissent jouir de leurs droits aujourd'hui et à l'avenir, nous avons tenu une séance spéciale sur l'engagement parlementaire en faveur des ODD. Notre âge moyen était de 35 ans et 47 % d'entre nous étaient des femmes. Nous avons été rejoints par des parlementaires de haut rang, des représentants d'organisations internationales, de la société civile et d'organisations de jeunesse, ainsi que par des experts.

Les droits de l'homme constituent le socle sur lequel les jeunes peuvent construire une vie sûre, digne et émancipée. Ils sont consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et réaffirmés dans les ODD, qui définissent un cadre universel pour faire progresser les droits, l'inclusion sociale, la durabilité environnementale et la paix, et pour ne laisser personne de côté. Si la protection des droits de l'homme a toujours rencontré des difficultés, les nouveaux conflits, l'émergence de nouvelles technologies, l'aggravation des crises environnementales ainsi que les incertitudes économiques et politiques mettent aujourd'hui ces principes à l'épreuve d'une manière qui n'aurait pu être anticipée lors de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948.

En entrant dans l'âge adulte, nous sommes souvent parmi les plus durement touchés par ces défis. Mais nous ne serons pas la génération de l'érosion des droits. Nous sommes déterminés à faire de cette situation une occasion de renforcer notre détermination, notre solidarité et notre action. En tant que jeunes parlementaires, nous nous engageons à réaffirmer les droits de l'homme et à assumer pleinement notre responsabilité parlementaire en vue de les promouvoir et de les protéger. Nous sommes également conscients que les droits de l'homme et le développement durable se renforcent mutuellement et que les progrès accomplis dans la réalisation des ODD sont essentiels à la construction de sociétés permettant aux jeunes de vivre dans la dignité, l'égalité et avoir des perspectives. Nous ne sommes pas seuls à reconnaître l'urgence de ces enjeux et l'UIP dans son ensemble a fait des droits de l'homme son thème prioritaire pour 2026. Nous soutenons fermement la campagne de l'UIP [Mettre en lumière les droits de l'homme](#) comme cadre concret de mobilisation parlementaire et nous nous joignons à l'appel lancé à l'ensemble des parlementaires pour qu'ils prennent des mesures concrètes. Cela passe également par la promotion de la Déclaration universelle des droits de l'homme et par la sensibilisation des jeunes à ses principes.

Les violations des droits de l'homme sont particulièrement flagrantes dans les situations de conflit, dont le nombre n'a jamais été aussi élevé depuis la Seconde Guerre mondiale. Les attaques contre les civils et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire atteignent des niveaux alarmants. Les femmes et les jeunes sont souvent touchés de manière disproportionnée. Les parlements ne peuvent rester en retrait face à l'aggravation de ces tendances. Afin de mieux protéger les droits des jeunes, y compris en période de conflit, nous avons insisté sur les mesures suivantes :

- La promotion, par les parlements, de la ratification et de la mise en œuvre effective des traités relatifs au droit international humanitaire et aux droits de l'homme, en veillant à ce que leur mise en œuvre fasse l'objet d'un contrôle parlementaire, et en accordant une plus grande attention à la protection des jeunes.
- Le renforcement de la mise en œuvre du programme de l'ONU pour les jeunes, la paix et la sécurité, notamment en favorisant la participation effective des jeunes parlementaires et des jeunes aux processus de consolidation de la paix, de réconciliation et de diplomatie parlementaire.
- La garantie de l'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux moyens de subsistance pour les jeunes touchés par les conflits et les déplacements, notamment les jeunes réfugiés et déplacés internes, tout en favorisant une éducation qui contribue à la paix et renforce la résilience face à la radicalisation et à l'extrémisme violent, et en veillant à ce que la voix des jeunes soit prise en compte dans les décisions qui les concernent.

- L'intégration pleine et entière de l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté, notamment de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans les programmes scolaires destinés à tous les enfants en âge d'être scolarisés.
- La participation active aux travaux du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, notamment en faisant mieux connaître ses conclusions, en contribuant au suivi des cas concernant de jeunes parlementaires, en veillant à ce que les responsables de violations des droits de l'homme aient à répondre de leurs actes et en condamnant toutes les menaces et attaques visant des parlementaires, quels que soient leur parcours ou leurs opinions politiques.
- La participation active des parlements aux mécanismes de l'ONU relatifs aux droits de l'homme, notamment à l'Examen périodique universel (EPU) et aux organes conventionnels, tels que le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF), en vue de renforcer le contrôle parlementaire du respect des obligations internationales et du suivi des recommandations adoptées.

Au-delà des situations de conflit, l'évolution rapide des technologies fait émerger de nouveaux défis en matière de droits de l'homme, qui ne cessent d'évoluer. Alors que les jeunes sont de plus en plus présents dans les espaces numériques, les dispositifs de protection et de réglementation peinent à suivre le rythme : un jeune sur trois déclare avoir été victime de cyberharcèlement, et les technologies continuent d'évoluer plus rapidement que les institutions chargées de les encadrer. L'innovation numérique doit contribuer à élargir les droits et les possibilités offertes aux jeunes, et non les restreindre. Nous avons souligné la nécessité des mesures suivantes :

- L'accessibilité des technologies numériques, notamment de l'intelligence artificielle (IA), ainsi que leur gouvernance fondée sur les droits de l'homme et empreinte d'humanité, avec un contrôle parlementaire de leur développement et de leur usage responsables.
- Le renforcement de la protection de la vie privée et des données, de la cybersécurité et de la sécurité en ligne, ainsi que la mise en place de mécanismes efficaces, centrés sur les victimes, pour prévenir et combattre les violences, le harcèlement et l'exploitation en ligne visant les jeunes, notamment les jeunes femmes.
- Le renforcement de la réglementation, de la transparence et de la redevabilité des plateformes technologiques afin de protéger la santé mentale et de lutter contre les discriminations, les fausses informations, la désinformation et les préjudices en ligne, tout en garantissant la liberté d'expression, ainsi que le développement des compétences numériques des jeunes pour leur permettre d'évoluer dans les espaces en ligne de manière sûre et avec discernement.
- Des parcours d'éducation et de formation adaptés aux jeunes, afin de les préparer à un marché du travail de plus en plus numérique et de leur donner les moyens de tirer parti des nouvelles technologies, notamment pour faire progresser les ODD.

Les menaces qui pèsent sur le droit des jeunes à vivre dans un environnement sûr et sain ne relèvent plus d'un risque futur, mais constituent désormais une réalité bien tangible. Selon certaines estimations, les enfants nés en 2020 pourraient être confrontés à un nombre de vagues de chaleur jusqu'à sept fois supérieur à celui auquel les enfants nés en 1960 auront été exposés. Les changements climatiques constituent également un obstacle majeur à la réalisation des ODD. Le droit des jeunes et des générations futures à un environnement propre, sain et durable doit être garanti. Afin de renforcer la protection de l'environnement, nous avons dégagé les priorités suivantes :

- Mobilisation par les parlements de leurs pouvoirs législatifs, budgétaires et de contrôle pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des axes du Programme 2030 relatifs au climat, notamment au moyen d'une législation ambitieuse, de mesures efficaces d'adaptation et d'atténuation, et de contrôle renforcé du financement de l'action climatique. Une attention particulière doit être accordée aux besoins des pays en développement et des personnes en situation de vulnérabilité, en particulier des jeunes.
- Reconnaissance et mise en œuvre du droit à un environnement propre, sain et durable dans les législations nationales et les cadres constitutionnels.
- Participation véritable et structurée des jeunes aux processus décisionnels nationaux et internationaux relatifs au climat, notamment à l'élaboration des plans climatiques nationaux et à la composition des délégations nationales aux conférences sur le climat.
- Intégration de la justice et de l'équité intergénérationnelles dans les politiques et les budgets climatiques, les parlements assurant le contrôle des plans et du financement de l'action climatique afin de préserver les droits et les intérêts des générations futures.

Les jeunes se heurtent également à des obstacles qui entravent de manière disproportionnée la pleine réalisation de leurs droits économiques : leur taux de chômage est deux à trois fois supérieur à celui des adultes, et l'Organisation internationale du Travail estime qu'en 2025, environ un jeune sur quatre n'était ni en emploi, ni en études, ni en formation. Afin de faire progresser les droits économiques et l'emploi des jeunes, nous avons souligné l'importance des éléments suivants :

- Accélération de la mise en œuvre de l'ODD 8 relatif au travail décent et à la croissance économique, les parlements assurant le contrôle des stratégies nationales visant à réduire le chômage des jeunes et l'emploi informel.
- Adoption de mesures législatives et budgétaires visant à élargir l'accès à un travail décent, à des salaires équitables, à une protection sociale inclusive et aux possibilités d'entrepreneuriat, notamment pour les jeunes femmes et les jeunes en situation de vulnérabilité.
- Investissements dans l'éducation, la formation professionnelle et les programmes de perfectionnement et de reconversion des compétences, adaptés aux besoins du marché du travail et à une transition juste vers des économies plus durables, afin de faciliter le passage des jeunes de l'éducation à un travail décent, notamment au moyen de parcours ciblés permettant aux jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation de sortir de la vulnérabilité économique.

La participation à la vie politique est un droit de l'homme fondamental, et les parlements doivent veiller à ce que les jeunes puissent l'exercer à l'abri de toute violence, discrimination ou intimidation. Toutefois, les jeunes continuent de se heurter à des obstacles à leur participation à la vie politique. À l'échelle mondiale, seuls 2,8 % des parlementaires sont âgés de 30 ans ou moins, chiffre inchangé depuis 2023. Parmi les femmes parlementaires interrogées, près de quatre sur cinq ont été victimes de violences psychologiques au cours de leur mandat parlementaire, les jeunes femmes étant particulièrement exposées. Afin de garantir les droits politiques et d'éliminer la violence et les discriminations, les priorités suivantes ont été définies :

- Parallèlement à nos appels de longue date en faveur d'un renforcement de la participation des jeunes, notamment par l'instauration de quotas et l'abaissement de l'âge d'éligibilité, nous avons également souligné la nécessité d'accorder une plus grande attention au maintien en fonction et à l'autonomisation des jeunes parlementaires déjà en exercice, d'approfondir l'examen de mesures telles que les limites de durée des mandats et les limites d'âge, et de promouvoir davantage les parlements de jeunes qui travaillent en étroite coopération avec les parlements nationaux.
- Faisant suite à l'appel lancé lors de la [Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP en 2026](#), nous appelons à l'adoption et au contrôle de l'application de lois et de politiques de tolérance zéro visant à lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles, y compris le harcèlement et l'intimidation à l'encontre des femmes en politique – en ligne comme hors ligne – assortis de mécanismes efficaces de signalement, de services de soutien centrés sur les victimes et de mesures visant à garantir que les auteurs répondent de leurs actes, ainsi qu'à des mesures destinées à remettre en question les normes sociales qui entravent la participation des femmes.
- Nous avons également souligné la nécessité, pour les parlements, de veiller à ce que les jeunes dans toute leur diversité disposent de véritables possibilités de participer de manière significative aux processus parlementaires liés au développement durable.

Lors de la séance spéciale consacrée à la mobilisation parlementaire en faveur des ODD, nous avons rappelé la résolution de l'ONU de 2022 sur le renforcement du rôle des parlements dans l'accélération de la réalisation des ODD, ainsi que la Déclaration de Tachkent de 2025 sur *L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale*, adoptée à l'occasion de la 150^e Assemblée de l'UIP. Nous avons en outre salué l'adoption récente de la résolution de l'ONU sur le renforcement du rôle des parlements dans l'accélération du développement social, présentée par l'Ouzbékistan, qui renforce la reconnaissance, au niveau international, des parlements en tant qu'acteurs essentiels de la promotion du développement social et de l'accélération des progrès en la matière. Nous considérons ces résolutions comme des étapes importantes dans le renforcement de la dimension parlementaire du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et dans la mise en adéquation des engagements pris au niveau mondial avec leur mise en œuvre au niveau national. À l'approche de 2030, nous nous engageons à promouvoir la participation des jeunes à l'accélération de la mise en œuvre de ce Programme, reconnaissant que le développement durable et les droits de l'homme doivent être poursuivis de manière intégrée, notamment par :

- L'intégration des ODD dans l'ensemble des travaux parlementaires et l'encouragement de la participation des jeunes aux processus législatifs, budgétaires et de contrôle, ainsi qu'à la préparation et au suivi des Examens nationaux volontaires. Cette démarche peut notamment s'appuyer sur les travaux de commissions spécialisées, l'organisation d'auditions et un contrôle fondé sur des données probantes.
- La promotion de l'inclusion de jeunes parlementaires au sein des délégations nationales participant aux grandes réunions de l'ONU, telles que le Forum politique de haut niveau sur le développement durable.
- Le renforcement de la coopération entre les parlements, les gouvernements, les Nations Unies, l'UIP, la société civile, les organisations de jeunesse et les autres parties prenantes afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de partager les pratiques parlementaires efficaces.
- Une action parlementaire en faveur des ODD qui bénéficie en priorité aux personnes les plus exposées au risque d'être laissées de côté, notamment les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, les communautés marginalisées et les personnes vivant dans des situations de pauvreté ou de vulnérabilité.

Nous nous réjouissons à la perspective de porter les points de vue dégagés à Samarcande à la [Conférence parlementaire mondiale de l'UIP sur les droits de l'homme](#), qui se tiendra les 12 et 13 novembre 2026.

Dans l'union, nous transformerons les paroles en actes et continuerons à œuvrer à la construction de parlements et de sociétés où les droits de chacun sont protégés et pleinement respectés. Nous remercions les chambres de l'Oliy Majlis de la République d'Ouzbékistan pour leur chaleureuse hospitalité et pour avoir créé un espace permettant aux jeunes parlementaires de se réunir et de renouveler leur engagement collectif en faveur des droits de l'homme.